

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La société d'économie mixte Lyon Parc-Auto (LPA), créée en 1969, a pour principal objet l'étude, la construction, la gestion et l'exploitation de parcs de stationnement et de toutes installations commerciales, administratives ou autres.

La SEM comprend trois actionnaires publics, la Communauté urbaine, la ville de Lyon et le département du Rhône ainsi que onze actionnaires privés. Son conseil d'administration est composé de douze membres et la communauté urbaine de Lyon est représentée, au sein de ce conseil, par quatre élus.

**B - Propose** de désigner les quatre représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de Lyon Parc-Auto ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

**délibère**

**Désigne** messieurs André Bourgogne, Henry Chabert, Jean-Michel Dubernard et Jean-François Mermet en tant que représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de Lyon Parc-Auto.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,